



# Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Mardi 3 dhoulhijja 1431 – 9 novembre 2010

153<sup>ème</sup> année

N° 90

## Sommaire

### Décrets et Arrêtés

#### Présidence de la République

Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de la société des services nationaux et des résidences..... 3108

#### Premier Ministère

Arrêté du Premier ministre du 3 novembre 2010, portant organisation d'une session de formation au profit des hauts cadres administratifs à l'institut de développement des compétences des hauts fonctionnaires à l'école nationale d'administration ..... 3108

#### Ministère de l'Intérieur et du Développement Local

Nomination d'un secrétaire général de commune ..... 3109

Nomination d'un sous-directeur ..... 3109

Nomination d'un chef de service..... 3109

Arrêté du ministre de l'intérieur et du développement local du 2 novembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte général appartenant au corps des architectes de l'administration ..... 3109

Arrêté du ministre de l'intérieur et du développement local du 2 novembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte en chef appartenant au corps des architectes de l'administration..... 3109

Arrêté du ministre de l'intérieur et du développement local du 2 novembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques ..... 3110

Arrêté du ministre de l'intérieur et du développement local du 2 novembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques .....	3110
<b>Ministère du Transport</b>	
Nomination d'un membre au conseil d'administration de la société du réseau ferroviaire rapide de Tunis .....	3111
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'agence technique des transports terrestres .....	3111
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'office de l'aviation civile et des aéroports .....	3111
<b>Ministère de la Santé Publique</b>	
Nomination d'un chef de service hospitalier .....	3111
Nomination de maîtres de conférences agrégés hospitalo-universitaires en pharmacie .....	3111
<b>Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique</b>	
Nomination d'un secrétaire principal d'université .....	3111
Nomination d'un directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) .....	3111
Nomination d'un sous-directeur d'établissements des œuvres universitaires de la catégorie (A).....	3111
Nomination d'un secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche .....	3112
Nomination de chefs de service.....	3112
Nomination de professeurs d'enseignement supérieur .....	3112
Nomination de maîtres de conférences.....	3113
Maintien en activité dans le secteur public .....	3113
Cessation de fonctions de directeurs .....	3114
<b>Ministère de la Défense Nationale</b>	
Arrêté du ministre de la défense nationale du 4 novembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'infirmier major de la santé militaire .....	3114
Arrêté du ministre de la défense nationale du 4 novembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de technicien supérieur principal de la santé publique.....	3114
Arrêté du ministre de la défense nationale du 4 novembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de technicien principal du corps technique commun des administrations publiques .	3115
Arrêté du ministre de la défense nationale du 4 novembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de technicien du corps technique commun des administrations publiques .....	3115
Arrêté du ministre de la défense nationale du 4 novembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour l'intégration d'un mécanographe dans le grade de technicien de laboratoire de l'informatique du corps des analystes et des techniciens des administrations publiques .....	3115
<b>Ministère de l'Industrie et de la Technologie</b>	
Nomination de deux administrateurs au conseil d'administration de la société les ciments d'Oum El Kébil .....	3116
Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de l'entreprise tunisienne d'activités pétrolières.....	3116
Nomination de deux administrateurs au conseil d'administration de la société tunisienne de l'électricité et du gaz.....	3116
Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de la société tunisienne du gazoduc transtunisien .....	3116
Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de la compagnie Franco-Tunisienne des pétroles .....	3116

Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de la société Tunisienne de sidérurgie "EL Fouladh" .....	3116
Nomination de membres au conseil d'établissement de l'institut national de normalisation et de la propriété industrielle .....	3117
<b>Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine</b>	
Nomination d'un maître de recherches archéologiques et historiques.....	3117
<b>Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation Physique</b>	
Nomination d'un chef de service.....	3117
Cessation de fonctions d'un sous-directeur.....	3117
Cessation de fonctions de chefs de service .....	3117
Arrêté du ministre de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique du 2 novembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'attaché d'administration appartenant au corps administratif commun des administrations publiques.....	3118
Arrêté du ministre de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique du 2 novembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de secrétaire d'administration au corps administratif commun des administrations publiques .....	3118
Arrêté du ministre de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique du 3 novembre 2010, portant ouverture d'un examen professionnel pour l'intégration des ouvriers appartenant aux catégories 8 et 9 dans le grade de secrétaire d'administration .....	3119
Arrêté du ministre de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique du 3 novembre 2010, portant ouverture d'un examen professionnel pour l'intégration des ouvriers appartenant aux catégories 5, 6 et 7 dans le grade de commis d'administration .....	3119
<b>Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche</b>	
Nomination d'un chef de service.....	3120
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 4 novembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de chef de laboratoire.....	3120
<b>Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire</b>	
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur .....	3120
Nomination de sous-directeurs .....	3120
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service.....	3121
Nomination de chefs de service.....	3121
<b>Ministère de la Communication</b>	
Nomination d'un membre au conseil d'administration de la télévision tunisienne.....	3122
<b>Ministère des Finances</b>	
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur .....	3122
Nomination de directeurs .....	3122
Nomination de sous-directeurs .....	3122
Nomination de chefs de service.....	3122
Nomination d'administrateurs du budget de l'Etat.....	3123
Arrêté du ministre des finances du 3 novembre 2010, portant ouverture d'un cycle de formation continue pour l'accès au grade d'inspecteur central des services financiers à l'école nationale des finances .....	3123
<b>Ministère des Technologies de la Communication</b>	
Nomination d'un membre au conseil d'administration de la société nationale des télécommunications .....	3124

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

### NOMINATION

**Par arrêté du secrétaire général de la Présidence de la République du 3 novembre 2010.**

Madame Nefzaoui Houda est nommée administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration de la société des services nationaux et des résidences, et ce, en remplacement de Madame Aouini Amina à partir de 12 octobre 2010.

## PREMIER MINISTERE

**Arrêté du Premier ministre du 3 novembre 2010, portant organisation d'une session de formation au profit des hauts cadres administratifs à l'institut de développement des compétences des hauts fonctionnaires à l'école nationale d'administration.**

Le Premier ministre,

Vu la loi n° 64-44 du 3 novembre 1964, portant réforme de l'école nationale d'administration,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2003-20 du 17 mars 2003,

Vu le décret n° 2007-1885 du 23 juillet 2007, fixant l'organisation administrative et financière de l'école nationale d'administration et notamment ses articles 14, 15 et 16,

Vu le décret n° 2007-1940 du 30 juillet 2007, fixant le régime de rémunération des différentes catégories de personnels enseignants, des travaux exceptionnels, des chercheurs à titre occasionnel et des chercheurs contractuels à l'école nationale d'administration, tel que modifié et complété par le décret n° 2009-1568 du 9 février 2009.

Arrête :

Article premier - Est organisée à l'institut de développement des compétences des hauts fonctionnaires une session annuelle de formation visant l'amélioration des compétences et des qualifications des hauts cadres administratifs dans les domaines relatifs aux fonctions de la prospective, du leadership, du développement des ressources humaines, des techniques d'innovation administrative et de veille stratégique.

Art. 2 - La session de formation comprend :

- des conférences,
- des séminaires,
- des ateliers de travail,
- des visites sur le terrain.

Art. 3 - Les participants à la session sont chargés d'élaborer un rapport de synthèse relatif au thème de la session.

Art. 4 - L'ouverture de la session est fixée pour le 12 novembre 2010 et sa clôture pour le 24 juillet 2011.

Art. 5 - Le thème de la quatrième session au titre de l'année 2011 est fixé comme suit :

« Le leadership administratif et le partenariat public-privé ».

Art. 6 - Les activités sont organisées au profit d'un groupe de hauts cadres administratifs. La liste définitive des participants est arrêtée par le Premier ministre.

La session est sanctionnée, le cas échéant, par l'obtention d'une attestation de participation.

Art. 7 - Le programme de la session annuelle ainsi que les modalités pratiques d'organisation, de suivi et d'évaluation sont fixés par décision du directeur de l'école nationale d'administration en coordination avec les services concernés du Premier ministre.

Art. 8 - Le directeur de l'école nationale d'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 3 novembre 2010.

*Le Premier ministre*

**Mohamed Ghannouchi**

## **NOMINATIONS**

### **Par décret n° 2010-2863 du 4 novembre 2010.**

Monsieur Taher Ghzel, administrateur, est chargé des fonctions de secrétaire général de quatrième classe de la commune de Kalâa-Seghira.

### **Par décret n° 2010-2864 du 2 novembre 2010.**

Madame Mahassen Kaddour épouse Souissi, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de sous-directeur des affaires juridiques de la commune de Tunis.

### **Par décret n° 2010-2865 du 2 novembre 2010.**

Mademoiselle Chiraz Ben Hamza, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service de gestion des fonctionnaires et ouvriers des collectivités locales à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur et du développement local.

### **Arrêté du ministre de l'intérieur et du développement local du 2 novembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte général appartenant au corps des architectes de l'administration.**

Le ministre de l'intérieur et du développement local,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2003-20 du 17 mars 2003,

Vu le décret n° 99-1569 du 15 juillet 1999, fixant le statut particulier du corps des architectes de l'administration, tel qu'il a été modifié par le décret n° 2009-116 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté du 28 octobre 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte général appartenant au corps des architectes de l'administration au ministère de l'intérieur et les collectivités locales (conseils régionaux, communes) sous tutelle.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'intérieur et du développement local et à son profit le 4 janvier 2011 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte général appartenant au corps des architectes de l'administration.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 4 décembre 2010.

Tunis, le 2 novembre 2010.

*Le ministre de l'intérieur et du  
développement local*

**Rafik Belhaj Kacem**

*Vu*

*Le Premier ministre*

**Mohamed Ghannouchi**

### **Arrêté du ministre de l'intérieur et du développement local du 2 novembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte en chef appartenant au corps des architectes de l'administration.**

Le ministre de l'intérieur et du développement local,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2003-20 du 17 mars 2003,

Vu le décret n° 99-1569 du 15 juillet 1999, fixant le statut particulier du corps des architectes de l'administration, tel qu'il a été modifié par le décret n° 2009-116 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté du 28 octobre 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte en chef appartenant au corps des architectes de l'administration au ministère de l'intérieur et les collectivités locales (conseils régionaux, communes) sous tutelle.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'intérieur et du développement local et à son profit, le 4 janvier 2011 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte en chef appartenant au corps des architectes de l'administration.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 4 décembre 2010.

Tunis, le 2 novembre 2010.

*Le ministre de l'intérieur et du  
développement local*

**Rafik Belhaj Kacem**

*Vu*

*Le Premier ministre*

**Mohamed Ghannouchi**

**Arrêté du ministre de l'intérieur et du développement local du 2 novembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.**

Le ministre de l'intérieur et du développement local,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2003-20 du 17 mars 2003,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2009-113 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté du 14 septembre 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques au ministère de l'intérieur et les collectivités locales (conseils régionaux, communes) sous tutelle.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'intérieur et du développement local et à son profit, le 28 décembre 2010 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à trois (3) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 27 novembre 2010.

Tunis, le 2 novembre 2010.

*Le ministre de l'intérieur et du  
développement local*

**Rafik Belhaj Kacem**

*Vu*

*Le Premier ministre*

**Mohamed Ghannouchi**

**Arrêté du ministre de l'intérieur et du développement local du 2 novembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.**

Le ministre de l'intérieur et du développement local,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2003-20 du 17 mars 2003,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2009-113 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté du 14 septembre 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques au ministère de l'intérieur et les collectivités locales (conseils régionaux, communes) sous tutelle.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'intérieur et du développement local et à son profit, le 28 décembre 2010 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à six (6) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 27 novembre 2010.

Tunis, le 2 novembre 2010.

*Le ministre de l'intérieur et du  
développement local*

**Rafik Belhaj Kacem**

*Vu*

*Le Premier ministre*

**Mohamed Ghannouchi**

**MINISTERE DU TRANSPORT**

**NOMINATIONS**

**Par arrêté du ministre du transport du 3 novembre 2010.**

Madame Kaouther Naji est nommée membre représentant le Premier ministre au conseil d'administration de la société du réseau ferroviaire rapide de Tunis, et ce en remplacement de Monsieur Salem Raouin.

**Par arrêté du ministre du transport du 3 novembre 2010.**

Monsieur Tarek Elomrani est nommé membre représentant le ministère de l'intérieur et du développement local au conseil d'administration de l'agence technique des transports terrestres, et ce, en remplacement de Monsieur Mohamed Ali Ben Khaled.

**Par arrêté du ministre du transport du 3 novembre 2010.**

Monsieur Samir Belaid est nommé membre représentant le ministère de l'environnement et du développement durable au conseil d'administration de l'office de l'aviation civile et des aéroports, et ce, en remplacement de Monsieur Najeh Dali.

**MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE**

**NOMINATIONS**

**Par décret n° 2010-2866 du 2 novembre 2010.**

Le docteur Bechir Ben Yahya, médecin spécialiste de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service de gynécologie obstétrique à l'hôpital régional de Ben Guerdane.

**Par décret n° 2010-2867 du 4 novembre 2010.**

Les assistants hospitalo-universitaires en pharmacie mentionnés ci-dessous sont nommés dans le grade de maître de conférence agrégé hospitalo-universitaire en pharmacie à compter du 16 décembre 2009, et ce, conformément au tableau suivant :

N°	Prénom et nom	Spécialité	Faculté
1	Taher Chakroun	Hématologie	Faculté de pharmacie de Monastir
2	Fatma Abderazzek	Hématologie	Faculté de pharmacie de Monastir
3	Mohamed Gorcii	parasitologie	Faculté de pharmacie de Monastir

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE**

**NOMINATIONS**

**Par décret n° 2010-2868 du 3 novembre 2010.**

Monsieur Mabrouk Hanzouli, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire principal d'université pour exercer les fonctions de sous-directeur de la recherche scientifique, de la coopération internationale et de l'évaluation universitaire à la direction des affaires académiques et du partenariat scientifique à l'université de Kairouan.

**Par décret n° 2010-2869 du 3 novembre 2010.**

Monsieur Jamel Amorri, administrateur, est chargé des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) au restaurant universitaire « Elwahat » de Gabès.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**Par décret n° 2010-2870 du 3 novembre 2010.**

Monsieur Hedi Missaoui, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de directeur adjoint d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) à la cité universitaire les Jasmins de Sfax.

En application des dispositions de l'article 4 (bis) du décret n° 2009-2248 du 24 août 2009, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

**Par décret n° 2010-2871 du 3 novembre 2010.**

Monsieur Moncef Abida, technicien principal, est chargé des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à la faculté de droit de Sfax.

**Par décret n° 2010-2872 du 3 novembre 2010.**

Monsieur Habib Mechey, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de service de l'entretien des bâtiments et de la maintenance des équipements à la direction des bâtiments à la direction générale des bâtiments et de l'équipement au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

**Par décret n° 2010-2873 du 3 novembre 2010.**

Madame Asma Majdoub épouse Riahi, analyste, est chargée des fonctions de chef de service des banques de données tunisiennes en sciences exactes et appliquées à la sous-direction des banques de données tunisiennes à la direction de l'information scientifique et technique au centre national universitaire de documentation scientifique et technique au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

**Par décret n° 2010-2874 du 1<sup>er</sup> novembre 2010.**

Les deux maîtres de conférences dont les noms suivent sont nommés dans le grade de professeur de l'enseignement supérieur, et ce, conformément au tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Mohamed Elyes Kchouk	Centre de biotechnologie au pôle technologique à Borj Cedria	Sciences biologiques	16/10/2010
Mohieddine Abdellaoui	Institut nationale de recherche et d'analyse, physique et chimique	Chimie	16/10/2010

**Par décret n° 2010-2875 du 3 novembre 2010.**

Les deux maîtres assistants de l'enseignement supérieur, dont les noms suivent, sont nommés maîtres de conférences conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Faouzi Ben Rebah	Institut national des sciences et technologies de la mer	Sciences biologiques	15 novembre 2009
Souad Ghabarou Turki	Institut national des sciences et technologies de la mer	Sciences biologiques	15 novembre 2009

**Par décret n° 2010-2876 du 3 novembre 2010.**

Madame Amel Soualmia, maître assistant de l'enseignement supérieur, est nommée maître de conférences en génie hydraulique à l'institut national agronomique de Tunis, à compter du 17 décembre 2009.

**Par décret n° 2010-2877 du 3 novembre 2010.**

Les maîtres assistants de l'enseignement supérieur, dont les noms suivent, sont nommés maîtres de conférences conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de nomination
Makia Dammak	Institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Bizerte	Mathématiques	24/09/2009
Salah Ben Abdallah	Ecole supérieure des communications de Tunis	Informatique de gestion	01/10/2009
Nihel Ben Ammar épouse Gmati	Institut national des sciences appliquées et de technologie	Génie chimique	07/10/2009



Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de nomination
Ahmed Chiheb Ammari	Institut national des sciences appliquées et de technologie	Génie électrique	10/10/2009
Imed Rkaya	Institut supérieur des sciences et technologies de l'environnement de Borj Essedria	Génie biologique	10/10/2009
Memia Benna épouse Zayani	Institut supérieur des sciences et technologies de l'environnement de Borj Essedria	chimie	15/10/2009
Riadh Ternane	Faculté des sciences de Bizerte	Chimie	15/10/2009
Abdelkader Boudrigua	Institut supérieur de commerce et de comptabilité de Bizerte	Méthodes financières et comptables	17/10/2009

**Par décret n° 2010-2878 du 3 novembre 2010.**

Madame Boutheina Kerkeni et Monsieur Hatem Bettahar sont nommés maîtres de conférences conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Affectation	Discipline	Date de la nomination
Boutheina Kerkeni	Institut supérieur des sciences et de technologie de l'énergie de Gafsa	Physique	19/01/2010
Hatem Bettahar	Faculté des sciences de Gabès	Réseaux informatiques	25/01/2010

**Par décret n° 2010-2879 du 3 novembre 2010.**

Monsieur Radhouane Belhadj Tahar, maître assistant de l'enseignement supérieur, est nommé maître de conférences en chimie à l'institut supérieur des mathématiques appliquées et d'informatique de Kairouan, à compter du 15 octobre 2009.

**MAINTIEN EN ACTIVITE**

**Par décret n° 2010-2880 du 1<sup>er</sup> novembre 2010.**

Les enseignants de l'enseignement supérieur, dont les noms suivent, sont maintenus en activité pour une 1<sup>ère</sup> année à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010 conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Grade
Mahmoud Guettat	Professeur de l'enseignement supérieur
Ahmed Tijani M'charek	Professeur de l'enseignement supérieur
Hedia Ourtani Khaddar	Professeur de l'enseignement supérieur
Mohamed Naceur Omrane	Professeur de l'enseignement supérieur
Abderraouf Ben Naceur	Professeur de l'enseignement supérieur
Ammar Bouallegue	Professeur de l'enseignement supérieur
Sadok Bouzid	Professeur de l'enseignement supérieur
Slaheddine Bel Hadj	Maître assistant de l'enseignement supérieur
Ibrahim Adala	Maître assistant de l'enseignement supérieur
Hedi Noubigh	Maître assistant de l'enseignement supérieur
Noureddine Harrathi	Maître assistant de l'enseignement supérieur
Hasna Touati	Maître assistant de l'enseignement supérieur
Amor Ben Hamadi	Maître assistant de l'enseignement supérieur
Moncef Dhonbri	Maître assistant de l'enseignement supérieur
Mohsen Sakka	Maître assistant de l'enseignement supérieur
Mohamed Sedraoui	Maître assistant de l'enseignement supérieur
Moncef Charfi	Maître assistant de l'enseignement supérieur

Prénom et nom	Grade
Thabet Makhoulf	Maître assistant de l'enseignement supérieur
Mohamed Naceur Mannai	Assistant de l'enseignement supérieur
Mohsen Othmen	Assistant de l'enseignement supérieur
Salah Sioud	Assistant de l'enseignement supérieur
Bechir Chenbah	Assistant de l'enseignement supérieur.

## CESSATION DE FONCTIONS

### Par décret n° 2010-2881 du 4 novembre 2010.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Faouzi Ayadi, maître assistant de l'enseignement supérieur, en qualité de directeur des études à l'institut des hautes études commerciales de Sfax, à compter du 31 janvier 2010.

### Par décret n° 2010-2882 du 3 novembre 2010.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Wahid Lajmi, maître assistant de l'enseignement supérieur, en qualité de directeur des études et des stages, à l'institut supérieur des arts et métiers de Sfax, à compter du 5 mars 2010.

## MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

### Arrêté du ministre de la défense nationale du 4 novembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'infirmier major de la santé militaire.

Le ministre de la défense nationale,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 2000-2352 du 17 octobre 2000, étendant les dispositions du décret n° 2000-1690 du 17 juillet 2000, fixant le statut particulier du corps des infirmiers de la santé publique, au personnel civil paramédical du ministère de la défense nationale,

Vu l'arrêté du ministre de la défense nationale du 19 novembre 2002, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'infirmier major de la santé militaire.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de la défense nationale, le lundi 27 décembre 2010 et jours suivants, un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'infirmier major de la santé militaire.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à vingt quatre (24) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au samedi 27 novembre 2010.

Tunis, le 4 novembre 2010.

*Le ministre de la défense nationale*

**Ridha Grira**

*Vu*

*Le Premier ministre*

**Mohamed Ghannouchi**

### Arrêté du ministre de la défense nationale du 4 novembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de technicien supérieur principal de la santé publique.

Le ministre de la défense nationale,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 2000-1688 du 17 juillet 2000, fixant le statut particulier au corps commun des techniciens supérieurs de la santé publique,

Vu l'arrêté du ministre de la défense nationale du 19 novembre 2002, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de technicien supérieur principal de la santé publique.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de la défense nationale, le lundi 27 décembre 2010 et jours suivants, un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de technicien supérieur principal de la santé publique.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à trente deux (32) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au samedi 27 novembre 2010.

Tunis, le 4 novembre 2010.

*Le ministre de la défense nationale*

**Ridha Grira**

*Vu*

*Le Premier ministre*

**Mohamed Ghannouchi**

**Arrêté du ministre de la défense nationale du 4 novembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de technicien principal du corps technique commun des administrations publiques.**

Le ministre de la défense nationale,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, tel qu'il a été modifié par le décret n° 2003-2633 du 23 décembre 2003,

Vu l'arrêté du ministre de la défense nationale du 2 août 2000, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade technicien principal du corps technique commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de la défense nationale, le mercredi 29 décembre 2010 et jours suivants, un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de technicien principal du corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à neuf (9) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au lundi 29 novembre 2010.

Tunis, le 4 novembre 2010.

*Le ministre de la défense nationale*

**Ridha Grira**

*Vu*

*Le Premier ministre*

**Mohamed Ghannouchi**

**Arrêté du ministre de la défense nationale du 4 novembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de technicien du corps technique commun des administrations publiques.**

Le ministre de la défense nationale,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, tel qu'il a été modifié par le décret n° 2003-2633 du 23 décembre 2003,

Vu l'arrêté du ministre de la défense nationale du 2 août 2000, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade technicien du corps technique commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de la défense nationale, le mercredi 29 décembre 2010 et jours suivants, un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de technicien du corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à dix huit (18) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au lundi 29 novembre 2010.

Tunis, le 4 novembre 2010.

*Le ministre de la défense nationale*

**Ridha Grira**

*Vu*

*Le Premier ministre*

**Mohamed Ghannouchi**

**Arrêté du ministre de la défense nationale du 4 novembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour l'intégration d'un mécanographe dans le grade de technicien de laboratoire de l'informatique du corps des analystes et des techniciens des administrations publiques.**

Le ministre de la défense nationale,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 99-365 du 15 février 1999, fixant le statut particulier du corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques,

Vu l'arrêté du ministre de la défense nationale du 2 août 2000, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur épreuves pour l'intégration de mécanographes dans le grade de technicien de laboratoire de l'informatique.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de la défense nationale, le vendredi 24 décembre 2010 et jours suivants, un concours interne sur épreuves pour l'intégration d'un mécanographe dans le grade de technicien de laboratoire de l'informatique.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul poste (1).

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au mercredi 24 novembre 2010.

Tunis, le 4 novembre 2010.

*Le ministre de la défense nationale*  
**Ridha Grira**

*Vu*

*Le Premier ministre*  
**Mohamed Ghannouchi**

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE  
ET DE LA TECHNOLOGIE**

## NOMINATIONS

### **Par arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 3 novembre 2010.**

Monsieur Mohamed Ali Hasnaoui est nommé administrateur représentant le Premier ministre au conseil d'administration de la société les ciments d'Oum El Kélil, et ce, en remplacement de Monsieur Khaled Laadheri.

### **Par arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 3 novembre 2010.**

Monsieur Ibrahim Sanaâ est nommé administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration de la société les ciments d'Oum El Kélil, et ce, en remplacement de Monsieur Majid Khamessi.

### **Par arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 3 novembre 2010.**

Monsieur Yasser Toukabri est nommé administrateur représentant le Premier ministre au conseil d'administration de l'entreprise Tunisienne d'activités pétrolières, et ce, en remplacement de Monsieur Najib Maâtoug.

### **Par arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 3 novembre 2010.**

Monsieur Salem Raouine est nommé administrateur représentant le Premier ministre au conseil d'administration de la société Tunisienne de l'électricité et du gaz.

### **Par arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 3 novembre 2010.**

Monsieur Noureddine Ben Rjeb est nommé administrateur représentant le ministère de l'environnement et du développement durable au conseil d'administration de la société Tunisienne de l'électricité et du gaz, et ce, en remplacement de Monsieur Habib Dimassi.

### **Par arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 3 novembre 2010.**

Monsieur Khmaies Ben Arfa est nommé administrateur représentant la banque centrale de Tunisie au conseil d'administration de la société Tunisienne du gazoduc transtunisien, et ce, en remplacement de Madame Jamila Hamza.

### **Par arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 3 novembre 2010.**

Monsieur Rachid Ben Deli est nommé administrateur représentant le ministère de l'industrie et de la technologie au conseil d'administration de la compagnie Franco-Tunisienne des pétroles, et ce, en remplacement de Monsieur Tarek Ezzine.

### **Par arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 3 novembre 2010.**

Monsieur Hichem Boumlougua est nommé administrateur représentant le ministère des finances au conseil d'administration de la société Tunisienne de sidérurgie "EL Fouladh", et ce, en remplacement de Monsieur Khalil Chtourou.

**Par arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 3 novembre 2010.**

Madame Fatma Barbouche épouse Dhouibi est nommée membre représentant le Premier ministre au conseil d'établissement de l'institut national de normalisation et de la propriété industrielle, et ce, en remplacement de Monsieur Mohamed Allani.

**Par arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 3 novembre 2010.**

Madame Aouicha Bedday est nommée membre représentant le ministère de l'équipement de l'habitat et de l'aménagement du territoire au conseil d'établissement de l'institut national de normalisation et de la propriété industrielle, et ce, en remplacement de Monsieur Khmaies Harzallah.

**Par arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 3 novembre 2010.**

Monsieur Maher Sallami est nommé membre représentant le ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche au conseil d'établissement de l'institut national de normalisation et de la propriété industrielle, et ce, en remplacement de Monsieur Omrane Jaouadi.

**Par arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 3 novembre 2010.**

Monsieur Mustapha Bouzaien est nommé membre représentant le ministère de développement et de la coopération internationale au conseil d'établissement de l'institut national de normalisation et de la propriété industrielle, et ce, en remplacement de Monsieur Ridha Benzarti.

**Par arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 3 novembre 2010.**

Monsieur Wajdi Khmakhem est nommé membre représentant le ministère du commerce et de l'artisanat au conseil d'établissement de l'institut national de normalisation et de la propriété industrielle.

**Par arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 3 novembre 2010.**

Monsieur Hafedh Atab est nommé membre représentant le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au conseil d'établissement de l'institut national de normalisation et de la propriété industrielle.

**MINISTERE DE LA CULTURE  
ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE**

**NOMINATION**

**Par décret n° 2010-2883 du 3 novembre 2010.**

Monsieur Abdelmajid Kraiem est nommé maître de recherches archéologiques et historiques à l'institut national du patrimoine au ministère de la culture et de la sauvegarde du patrimoine, à compter du 14 avril 2010.

**MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE**

**NOMINATION**

**Par décret n° 2010-2884 du 2 novembre 2010.**

Madame Nourhène Jamoussi épouse Ben Hmida, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service des bâtiments et de l'équipement au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de l'Ariana au ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique.

**CESSATION DE FONCTIONS**

**Par décret n° 2010-2885 du 2 novembre 2010.**

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Jalel Miladi, maître assistant de l'enseignement supérieur, en qualité de sous-directeur de la formation universitaire à la direction de la formation et de la recherche, à la direction générale de l'éducation physique, de la formation et de la recherche au ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

**Par décret n° 2010-2886 du 2 novembre 2010.**

Il est mis fin aux fonctions de monsieur Mohamed Salah Lamoumi, inspecteur 1<sup>er</sup> degré de jeunesse et d'enfance, en qualité de chef de service des institutions et des programmes de la jeunesse, au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique du Médénine au ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

**Par décret n° 2010-2887 du 2 novembre 2010.**

Il est mis fin aux fonctions de monsieur Mohamed Amine Ben Amara, professeur principal d'éducation physique, en qualité de chef de service des études et des projets de recherche à la direction de la formation et de la recherche, à la direction générale de l'éducation physique, de la formation et de la recherche au ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique, à compter du 30 juin 2010.

**Arrêté du ministre de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique du 2 novembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'attaché d'administration appartenant au corps administratif commun des administrations publiques.**

Le ministre de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2003-20 du 17 mars 2003 et la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, portant statut particulier au corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret n° 2008-559 du 4 mars 2008,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 8 juillet 2008, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'attaché d'administration appartenant au corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique le 20 décembre 2010 et jours suivants, un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'attaché d'administration appartenant au corps administratif commun des administrations publiques.

Article 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à trente et un (31 ) postes.

Article 3 - La date de clôture de la liste d'inscription est fixée au 20 novembre 2010.

Tunis, le 2 novembre 2010.

*Le ministre de la jeunesse, des sports  
et de l'éducation physique*

**Samir Labidi**

*Vu*

*Le Premier ministre*

**Mohamed Ghannouchi**

**Arrêté du ministre de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique du 2 novembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de secrétaire d'administration au corps administratif commun des administrations publiques.**

Le ministre de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2003-20 du 17 mars 2003 et la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, fixant le statut particulier au corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret n° 2008-559 du 4 mars 2008,

Vu l'arrêté du 30 janvier 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de secrétaire d'administration du corps administratif commun des administrations publiques, tel qu'il a été modifié par l'arrêté du 18 mars 1999.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique, le 20 décembre 2010 et jours suivants, un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de secrétaire d'administration du corps administratif commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à neuf (9) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 20 novembre 2010.

Tunis, le 2 novembre 2010.

*Le ministre de la jeunesse, des sports  
et de l'éducation physique*

**Samir Labidi**

*Vu*

*Le Premier ministre*

**Mohamed Ghannouchi**

**Arrêté du ministre de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique du 3 novembre 2010, portant ouverture d'un examen professionnel pour l'intégration des ouvriers appartenant aux catégories 8 et 9 dans le grade de secrétaire d'administration.**

Le ministre de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 85-1216 du 5 octobre 1985, fixant les conditions d'intégration des ouvriers dans les cadres des fonctionnaires,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, fixant le statut particulier au corps administratif commun des administrations publiques, tel qu'il a été modifié par le décret n° 98-1686 du 31 août 1998 et le décret n° 99-528 du 8 mars 1999,

Vu le décret n° 98-2509 du 18 décembre 1998, fixant le statut particulier au corps des ouvriers de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 27 septembre 1988, fixant le règlement et le programme de l'examen professionnel pour l'intégration des ouvriers appartenant aux catégories 8 et 9 dans le grade de secrétaire d'administration.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique, le 20 décembre 2010 et jours suivants, un examen professionnel pour l'intégration des ouvriers appartenant aux catégories 8 et 9 dans le grade de secrétaire d'administration.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à dix (10) postes.

Art. 3 - La date de clôture du registre d'inscription est fixée au 20 novembre 2010.

Tunis, le 3 novembre 2010.

*Le ministre de la jeunesse, des sports  
et de l'éducation physique*

**Samir Labidi**

*Vu*

*Le Premier ministre*

**Mohamed Ghannouchi**

**Arrêté du ministre de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique du 3 novembre 2010, portant ouverture d'un examen professionnel pour l'intégration des ouvriers appartenant aux catégories 5, 6 et 7 dans le grade de commis d'administration.**

Le ministre de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 85-1216 du 5 octobre 1985, fixant les conditions d'intégration des ouvriers dans les cadres des fonctionnaires,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, fixant le statut particulier au corps administratif commun des administrations publiques, tel qu'il a été modifié par le décret n° 98-1686 du 31 août 1998 et le décret n° 99-528 du 8 mars 1999,

Vu le décret n° 98-2509 du 18 décembre 1998, fixant le statut particulier au corps des ouvriers de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 27 septembre 1988, fixant le règlement et le programme de l'examen professionnel pour l'intégration des ouvriers appartenant aux catégories 5, 6 et 7 dans le grade de commis d'administration.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique, le 20 décembre 2010 et jours suivants, un examen professionnel pour l'intégration des ouvriers appartenant aux catégories 5, 6 et 7 dans le grade de commis d'administration.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à quinze (15) postes.

Art. 3 - La date de clôture du registre d'inscription est fixée au 20 novembre 2010.

Tunis, le 3 novembre 2010.

*Le ministre de la jeunesse, des sports  
et de l'éducation physique*

**Samir Labidi**

*Vu*

*Le Premier ministre*

**Mohamed Ghannouchi**

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,  
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES  
ET DE LA PECHE**

### **NOMINATION**

**Par décret n° 2010-2888 du 2 novembre 2010.**

Monsieur Habib Chouikha, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de service des bâtiments et du matériels au secrétariat général de l'agence de la vulgarisation et de la formation agricoles relevant du ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.

**Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 4 novembre 2010, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de chef de laboratoire.**

Le ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques et de la pêche,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 2000-230 du 31 janvier 2000, fixant le statut particulier des personnels des cadres communs de laboratoire,

Vu l'arrêté du 26 octobre 2000, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de chef de laboratoire au ministère de l'agriculture, tel qu'il a été modifié par l'arrêté du 14 juin 2001.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, le 25 décembre 2010 et jours suivants, un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de chef de laboratoire conformément à l'arrêté du 26 octobre 2000 susvisé.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul poste (1).

Spécialité: pédologie.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 25 novembre 2010.

Tunis, le 4 novembre 2010.

*Le ministre de l'agriculture,  
des ressources hydrauliques  
et de la pêche*

**Abdessalem Mansour**

*Vu*

*Le Premier ministre*

**Mohamed Ghannouchi**

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,  
DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE**

### **NOMINATIONS**

**Par décret n° 2010-2889 du 4 novembre 2010.**

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale est attribuée à Monsieur Nabil Ben Ghali, ingénieur en chef, directeur des grands travaux à la direction générale des ponts et chaussées au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

**Par décret n° 2010-2890 du 4 novembre 2010.**

Monsieur Mahmoud Kammoun, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur du suivi et du contrôle des travaux (lots spéciaux) à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet d'extension du pôle El Gazéla des technologies de la communication aux zones d'Ennahli et de Mannouba relevant de la direction générale des bâtiments civils au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.



**Par décret n° 2010-2891 du 4 novembre 2010.**

Monsieur Mohamed Laabidi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur des moyens généraux à la direction du matériel relevant de la direction générale des ponts et chaussées au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

**Par décret n° 2010-2892 du 4 novembre 2010.**

La classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service d'administration centrale est attribuée à Monsieur Amor Saidani, ingénieur en chef, chef de service des travaux de l'infrastructure à la direction générale des services aériens et maritimes au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

**Par décret n° 2010-2893 du 4 novembre 2010.**

La classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service d'administration centrale est attribuée à Monsieur Jamel Tebib, ingénieur en chef, chef de service des études des ports de commerce à la direction générale des services aériens et maritimes au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

**Par décret n° 2010-2894 du 4 novembre 2010.**

La classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service d'administration centrale est attribuée à Monsieur Mongi Mezni, ingénieur principal, chef de service de l'organisation et méthodes à la direction de la recherche, de l'organisation et de l'informatique au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

**Par décret n° 2010-2895 du 4 novembre 2010.**

La classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service d'administration centrale est attribuée à Madame Najeda Ghaffari, ingénieur principal, chef de service des travaux des ports de pêche et de plaisance à la direction générale des services aériens et maritimes au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

**Par décret n° 2010-2896 du 4 novembre 2010.**

La classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service d'administration centrale est attribuée à Monsieur Mustapha Becha, ingénieur principal, chef de service des études relevant de la direction de l'hydraulique urbaine, au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

**Par décret n° 2010-2897 du 4 novembre 2010.**

La classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service d'administration centrale est attribuée à Monsieur Mohamed Riadh Kadri ingénieur principal, chef de service de la formation permanente à la direction de la formation des cadres relevant de la direction générale de la planification, de la coopération et de la formation des cadres au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

**Par décret n° 2010-2898 du 4 novembre 2010.**

Monsieur Azaïez Ben Othmen, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de chef de service du suivi et du contrôle des travaux à la zone de Mannouba à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet d'extension du pôle El Gazéla des technologies de la communication aux zones d'Ennahli et de Mannouba relevant de la direction générale des bâtiments civils au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

**Par décret n° 2010-2899 du 4 novembre 2010.**

Monsieur Riadh Boughattas, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service du suivi et du contrôle des travaux relatifs au projet de construction de la faculté des sciences économiques et de gestion à Sousse à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation des deux projets de construction de la faculté des sciences économiques et de gestion à Sousse et l'école supérieure des sciences appliquées et de technologie à Hammam Sousse relevant de la direction générale des bâtiments civils au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

**Par décret n° 2010-2900 du 4 novembre 2010.**

Monsieur Sahbi Gahbiche, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service du suivi et du contrôle des travaux relatifs au projet de construction de l'école supérieure des sciences appliquées et de technologie à Hammam Sousse à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation des deux projets de construction de la faculté des sciences économiques et de gestion à Sousse et l'école supérieure des sciences appliquées et de technologie à Hammam Sousse relevant de la direction générale des bâtiments civils au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

**NOMINATION****Par arrêté du ministre de la communication du 3 novembre 2010.**

Monsieur Fethi Kharrat est nommé membre représentant le ministère de la culture et de la sauvegarde du patrimoine au conseil d'administration de la télévision tunisienne, et ce, en remplacement de Monsieur Kheireddine Abdelali.

**NOMINATIONS****Par décret n° 2010-2901 du 2 novembre 2010.**

La classe exceptionnelle à l'emploi du directeur d'administration centrale est accordée à Monsieur Khalil Chtourou, conseiller des services publics, chargé des fonctions de directeur de la gestion des avantages fiscaux et financiers à la direction générale des avantages fiscaux et financiers au ministère des finances.

**Par décret n° 2010-2902 du 2 novembre 2010.**

Monsieur Faouzi Mallek, lieutenant colonel des douanes, est chargé des fonctions de directeur du bureau central de l'organisation, des méthodes de l'informatique et de la coordination régionale au ministère des finances.

**Par décret n° 2010-2903 du 2 novembre 2010.**

Madame Dorsaf Kouayès épouse Khedimi, inspecteur en chef des services financiers, est chargée des fonctions de directeur de la rémunération et de la couverture sociale à la direction générale de la synthèse et analyse des dépenses et de la rémunération publique au ministère des finances.

**Par décret n° 2010-2904 du 2 novembre 2010.**

Madame Dorsaf Ouled Amor épouse Ben Youssef, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de sous-directeur de la rémunération des

agents des établissements publics à la direction générale de la synthèse et analyse des dépenses et de la rémunération publique au ministère des finances.

**Par décret n° 2010-2905 du 2 novembre 2010.**

Madame Ibtissem Ben Aljia, inspecteur central des services financiers, est chargée des fonctions de sous-directeur des équilibres des finances publiques à la direction générale des ressources et des équilibres au ministère des finances.

**Par décret n° 2010-2906 du 2 novembre 2010.**

Monsieur Lotfi Khezami, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions de sous-directeur des financements sectoriels à la direction générale du financement au ministère des finances.

**Par décret n° 2010-2907 du 2 novembre 2010.**

Monsieur Walid Loussayef, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de chef de service à la sous-direction de la taxe sur la valeur ajoutée à la direction des études en matière de la fiscalité des transactions à l'unité des études fiscales à la direction générale des études et de la législation fiscale au ministère des finances.

**Par décret n° 2010-2908 du 2 novembre 2010.**

Mademoiselle Nour Houda Abid, inspecteur des services financiers, est chargée des fonctions de chef de service à la sous-direction des procédures fiscales à la direction des droits d'enregistrement et de timbre et des procédures fiscales à l'unité de la législation fiscale à la direction générale des études et de la législation fiscale au ministère des finances.

**Par décret n° 2010-2909 du 2 novembre 2010.**

Mademoiselle Hanène Abdellaoui, ingénieur principal, est chargée des fonctions de chef de service des investissements économiques à la direction générale de la synthèse et analyse des dépenses et de la rémunération publique au ministère des finances.

**Par décret n° 2010-2910 du 2 novembre 2010.**

Mademoiselle Nédia Rezig, inspecteur principal, est chargée des fonctions de chef de service de conception et de développement au comité général de l'administration du budget de l'Etat au ministère des finances.

**Par décret n° 2010-2911 du 2 novembre 2010.**

Madame Hanène Merzoug épouse Guamar, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de chef de service à la sous-direction des conventions fiscales diverses à la direction des conventions fiscales à l'unité de la législation fiscale à la direction générale des études et de la législation fiscale au ministère des finances.

**Par décret n° 2010-2912 du 2 novembre 2010.**

Madame Selma Ghomrasni, conseiller des services publics, est chargée des fonctions d'administrateur du budget de l'Etat de 3<sup>ème</sup> catégorie au comité général de l'administration du budget de l'Etat au ministère des finances.

**Par décret n° 2010-2913 du 2 novembre 2010.**

Monsieur Mohamed Ben Salem, conseiller des services publics, est chargé des fonctions d'administrateur du budget de l'Etat de 3<sup>ème</sup> catégorie au comité général de l'administration du budget de l'Etat au ministère des finances.

**Par décret n° 2010-2914 du 2 novembre 2010.**

Mademoiselle Sihem Yanguï, inspecteur central des services financiers, est chargée des fonctions d'administrateur du budget de l'Etat de 4<sup>ème</sup> catégorie au comité général de l'administration du budget de l'Etat au ministère des finances.

**Par décret n° 2010-2915 du 2 novembre 2010.**

Mademoiselle Souad Alaya, conseiller des services publics, est chargée des fonctions d'administrateur du budget de l'Etat de 4<sup>ème</sup> catégorie au comité général de l'administration du budget de l'Etat au ministère des finances.

**Arrêté du ministre des finances du 3 novembre 2010, portant ouverture d'un cycle de formation continue pour l'accès au grade d'inspecteur central des services financiers à l'école nationale des finances.**

Le ministre des finances,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997 et la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 2006-1357 du 15 mai 2006, modifiant les articles 90 et 91 de la loi n° 91-98 du 31 décembre 1991, portant loi de finances pour la gestion 1992 relatifs à la création et aux attributions de l'institut national des finances,

Vu le décret n° 93-1220 du 7 juin 1993, relatif à la formation continue au profit des fonctionnaires et des ouvriers de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, tel qu'il a été modifié par le décret n° 95-299 du 20 février 1995 et notamment son article 17 (nouveau),

Vu le décret n° 99-368 du 15 février 1999, fixant le statut particulier des agents du ministère des finances,

Vu le décret n° 2006-1358 du 15 mai 2006, relatif à l'organisation administrative et financière de l'école nationale des finances,

Vu le décret n° 2006-1359 du 15 mai 2006, relatif à l'organisation des concours et des cycles de formation à l'école nationale des finances,

Vu l'arrêté du ministre des finances du 14 septembre 1999, portant organisation d'un cycle de formation continue pour l'accès au grade d'inspecteur central des services financiers.

Arrête :

Article premier - Un cycle de formation continue pour l'accès au grade d'inspecteur central des services financiers est ouvert à l'école nationale des finances à compter du 3 janvier 2011, et ce, pour une durée de six (6) mois.

Art. 2 - Sont autorisés à s'inscrire audit cycle, les candidats ayant totalisé les crédits des unités de valeurs préparatoires exigés conformément aux dispositions de l'article 12 de l'arrêté du ministre des finances du 14 septembre 1999 susvisé.

Art. 3 - Le nombre des places réservées à ce cycle est fixé à cinquante sept (57).

Art. 4 - Le directeur général de l'école nationale des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 3 novembre 2010.

*Le ministre des finances*  
**Mohamed Ridha Chalghoum**

*Vu*  
*Le Premier ministre*  
**Mohamed Ghannouchi**

**MINISTERE DES TECHNOLOGIES  
DE LA COMMUNICATION**

**NOMINATION**

**Par arrêté du ministre des technologies de la communication du 3 novembre 2010.**

Monsieur Tarek El Zine est nommé membre représentant l'Etat au conseil d'administration de la société nationale des télécommunications, et ce, en remplacement de Monsieur Mohamed Ben Abedalah.

---

*Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité*

*ISSN.0330.7921*

*Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T*

"Ce numéro du Journal Officiel de la République Tunisienne a été déposé au siège du gouvernorat de Tunis le 10 novembre 2010"



## منشورات : 2010

ردمك 978-9973-39-104-9

عدد الصفحات : 154

الحجم : 20 X 13

الثلمن : 7,000 د

## Edition 2010

ISBN : 978-9973-39-104-9

Page : 171

Format : 20 X 13

Prix : 7,000 D



\* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.

\* Plus 300 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

\* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.

\* يضاف للثلمن 300 ملليم (طابع جبائي) على كل فوترة.



## منشورات : 2010

ردمك 978-9973-39-128-5

عدد الصفحات : 530

الحجم : 24 X 15.5

الـثمن : 20,000 د

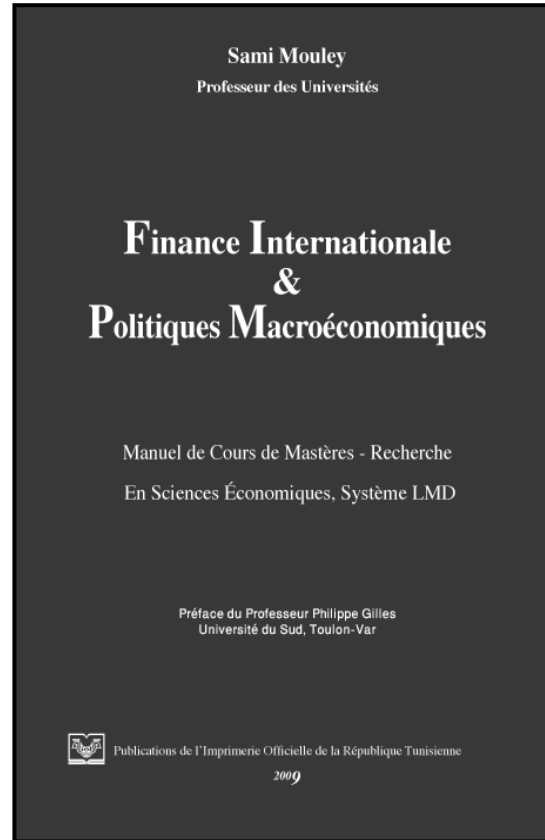
### **Edition 2010**

ISBN : 978-9973-39-120-9

Page : 343

Format : 24 X 15.5

Prix : 15,000 D



\* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.

\* Plus 300 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

\* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.

\* يضاف للثمن 300 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.



l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne

En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante : ***www.iort.gov.tn***

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,
- le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,
- le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,
- les Codes juridiques

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



# Année 2011

# **A** **BONNEMENT**

## au Journal Officiel de la République Tunisienne

Lois, Décrets et Arrêtés

### TARIFS en dinars tunisiens

#### TUNISIE

*Edition originale (arabe) : 24,000*  
*Traduction française : 33,000*  
*Edition originale A + F : 45,000*  
*Traduction anglaise : 33,000*

#### PAYS DU MAGHREB

*Edition originale (arabe) : 56,000*  
*Traduction française : 65,000*  
*Edition originale A + F : 77,000*  
*Traduction anglaise : 65,000*

#### AFRIQUE ET EUROPE

*Edition originale (arabe) : 66,000*  
*Traduction française : 81,000*  
*Edition originale A + F : 95,000*  
*Traduction anglaise : 81,000*

#### AMERIQUE ET ASIE

*Edition originale (arabe) : 86,000*  
*Traduction française : 106,000*  
*Edition originale A + F : 174,000*  
*Traduction anglaise : 106,000*

*F.O.D.E.C. 1%*  
*et frais d'envoi par avion en sus*

### Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contactez le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès - Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

- \* **1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
- \* **4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –  
Tél. : (73) 225.495
- \* **3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2  
Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

#### Tunis :

C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85  
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79  
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07  
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30  
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90  
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74  
B.I.A.T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29  
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

#### Sousse :

S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

#### Sfax :

B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

*Edition originale : 0,500 dinars + 1% F.O.D.E.C.*

*Traduction : 0,700 dinars + 1% F.O.D.E.C.*